

Paris le : 5 décembre 2008

CCE du 4 décembre 2008 :

*Horaires individualisés, le résultat de la négociation n'est pas validé.
Que va faire la MGEN ?*

Suite à la dénonciation des horaires individualisés décidée par la MGEN, le CCE devait se prononcer hier 4 décembre sur le projet employeur.

Nous vous avons consultés en préalable sur cette perspective avant de formuler notre avis. Les réponses ont été sans appel. A une exception près, tous les avis formulés par les sections syndicales allaient dans le sens d'un refus de la proposition telle que présentée.

Voulant vérifier cette tendance auprès des autres organisations syndicales, nous nous sommes rencontrés en intersyndicale. Toutes les organisations ont confirmé leur refus.

Pas encore sortis de la phase de restructuration, le personnel manifeste clairement son ras le bol et dit stop. La présentation est globale, les incidences sont différentes selon les structures, mais le malaise est généralisé sur l'ensemble des centres de services.

L'espoir porte sur un retour à la table des négociations pour se sortir de cette situation qui ne convient à personne.

La MGEN ne s'attendait pas à cela et le vit comme un coup de force des élus. Deux solutions sont possibles :

- Une radicalisation aboutissant à la mise en place d'horaires collectifs
- La recherche d'un compromis acceptable

Face à cette situation, la problématique est considérable, comme souvent en pareil cas, le personnel, soutenu par les organisations syndicales, exprime son désarroi, mais les divergences sont telles qu'il n'est pas facile de trouver un terrain d'entente, permettant à chaque partie de s'en sortir la « tête haute ».

C'est pourtant ce qu'il conviendrait de rechercher dans l'intérêt de l'entreprise, pour pouvoir se confronter en rangs serrés à la concurrence.

Nous ne sommes pas encore pleinement sortis du plan de restructuration, pourtant, le dialogue social a permis de vivre ce passage

Le déroulement du plan de sauvegarde est conforme aux dispositions négociées paritairement et, par rapport à cela, la gestion de la problématique est partagée entre l'employeur et les organisations syndicales. Les résultats sont aujourd'hui tangibles.

Cependant, nous sommes presque au bout du de la démarche et il est de plus en plus difficile de constater la diminution du nombre de personnes sans solution. Nous espérons que des décisions seront prises dans le bref délai restant, la MGEN s'est engagée à l'Assemblée Générale de Dijon : « personne ne restera au bord du chemin ».

Les salariés qui demeurent en place ont mal vécu cette période longue, avec une charge de travail modifiée et intensifiée. Chacun s'est investi et a pris sur soi pour maintenir un fonctionnement de qualité, malgré des phases d'adaptation pénibles.

Les perspectives annoncées en septembre relatives aux horaires individualisés sont ressenties comme infantilisantes, alors que ces contraintes étaient déjà largement respectées.

La CFDT demande la prise en compte de l'aspect psychologique de la situation : cette inscription dans les textes est vécue comme un rappel à l'ordre injuste au regard des efforts considérables consentis par chacun depuis le début de la restructuration.

Les salariés considèrent le projet présenté comme insupportable, souhaitant en conséquence que nous exerçons notre droit de veto.

La mise en œuvre était prévue pour la mi janvier, voire le 1^{er} février. Il reste un peu de temps pour rectifier le tir.

La CFDT est prête à reprendre la négociation pour dépasser cette situation de blocage.

Les élus du CCE ont adopté le budget prévisionnel 2009 du Comité.

Ce budget poursuit une politique dynamique en faveur de l'ensemble des salariés avec un champ très étendu de prestations : aide à la famille, aide aux vacances, chapitre associatif. Poursuivant notre volonté de diversification, nous ouvrons de plus une ligne supplémentaire destinée à la mise en place d'un chèque sport, dont nous vous donnerons les détails prochainement.

Le budget est voté à l'unanimité

Celui-ci s'est concrétisé par un vote de motion présenté dans ces termes :

« Ce 4 décembre 2008, les élus du CCE, à l'unanimité, demandent à l'employeur de poursuivre les négociations sur le projet de protocole d'accord relatif aux horaires individualisés au sein de l'UES MGEN et, dans cette attente, ils s'opposent et posent un veto à ce projet conformément à l'article L3122-23 du code du travail. »

Il nous semble nécessaire aujourd'hui que l'employeur aborde les salariés avec une autre approche : encouragements et valorisation, plutôt qu'obligations et menaces de sanctions. La forme de mise en place ne passe pas. Il n'y a pas de refus d'investissement, simplement volonté de reconnaissance et contreparties en cas de sollicitation renforcée.

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin et nous rejoindre, c'est facile !

Voir l'onglet «adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.